

# CHARTRE de CONFIDENTIALITE et de PROTECTION des DONNEES

Mise à jour 30/04/2026

## 1. Préambule

Dans le cadre de ses activités, notre organisme accorde une importance primordiale à la confidentialité des informations et à la protection des données personnelles qui lui sont confiées.

Nos missions de conseil, d'accompagnement professionnel, de formation, de recrutement et de bilan de compétences impliquent des échanges réguliers d'informations parfois sensibles concernant les bénéficiaires, salariés, entreprises clientes et partenaires.

À ce titre, l'ensemble de notre équipe s'engage à respecter une stricte obligation de discrétion professionnelle, de confidentialité et de respect de la vie privée.

Cette charte a pour objectif de formaliser nos engagements en matière de protection des données, de confidentialité des échanges et de sécurisation des informations conformément :

- au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- à la loi Informatique et Libertés ;
- aux exigences déontologiques liées aux métiers de l'accompagnement et des ressources humaines ;
- aux exigences qualité applicables aux organismes de formation et de bilans de compétences.

## 2. Champ d'application

La présente charte s'applique :

- à l'ensemble des salariés, consultants, formateurs, partenaires et intervenants ;
- à toutes les informations recueillies dans le cadre des prestations réalisées ;
- à tous les supports de traitement des données : documents papier, fichiers numériques, plateformes, courriels, outils collaboratifs ou logiciels métiers.

## 3. Engagement de confidentialité

L'ensemble des professionnels intervenant au sein de la structure s'engage à :

- respecter la confidentialité des informations échangées ;
- ne divulguer aucune information personnelle ou professionnelle à des tiers non autorisés ;
- utiliser les données uniquement dans le cadre strict des missions confiées ;
- adopter un comportement garantissant le respect de la vie privée des bénéficiaires et clients.

Les échanges réalisés dans le cadre des accompagnements individuels, notamment lors des bilans de compétences, demeurent strictement confidentiels. Aucune information ne peut être transmise à un tiers sans l'accord préalable et écrit de la personne concernée, sauf obligation légale.

## 4. Protection des données personnelles

Conformément au RGPD, les données personnelles collectées sont :

- traitées de manière licite, loyale et transparente ;
- collectées pour des finalités précises et légitimes ;
- limitées aux informations strictement nécessaires ;
- conservées pendant une durée adaptée aux obligations légales et administratives ;
- protégées contre tout accès non autorisé, perte, divulgation ou destruction.

Les données susceptibles d'être collectées peuvent inclure :

- identité et coordonnées ;
- situation professionnelle ;
- parcours de formation ;
- éléments nécessaires à l'accompagnement professionnel ;
- documents administratifs liés aux prestations.

## 5. Sécurisation des informations

Afin d'assurer la sécurité des informations et des données personnelles, notre organisme met en œuvre :

- des accès sécurisés aux outils numériques ;
- des mots de passe confidentiels ;
- des sauvegardes régulières ;
- des restrictions d'accès aux dossiers ;
- des espaces de stockage sécurisés ;
- une vigilance particulière concernant l'envoi et le partage de documents.

Les documents papier contenant des données confidentielles sont conservés dans des espaces sécurisés et accessibles uniquement aux personnes habilitées.

## 6. Confidentialité dans le cadre des bilans de compétences

Dans le cadre spécifique des bilans de compétences :

- les résultats détaillés et documents de synthèse sont exclusivement destinés au bénéficiaire ;
- aucune transmission à l'employeur ou au financeur n'est effectuée sans accord écrit du bénéficiaire ;
- les consultants respectent les principes de neutralité, d'écoute et de confidentialité tout au long de l'accompagnement.

## 7. Droits des personnes concernées

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne dispose :

- d'un droit d'accès à ses données ;
- d'un droit de rectification ;
- d'un droit d'opposition ;
- d'un droit à l'effacement dans les limites prévues par la loi ;
- d'un droit à la limitation du traitement ;
- d'un droit à la portabilité de ses données.

Toute demande relative à l'exercice de ces droits peut être adressée à la direction de l'organisme.

## 8. Gestion des incidents et violations de données

Toute suspicion de violation de données, perte d'informations ou accès non autorisé doit être signalée immédiatement à la direction afin que les mesures nécessaires soient prises dans les meilleurs délais.

Des actions correctives peuvent être mises en place afin de limiter les risques et prévenir tout nouvel incident.

## 9. Engagement des collaborateurs

Chaque collaborateur, consultant ou intervenant s'engage à :

- prendre connaissance de la présente charte ;
- respecter les obligations de confidentialité ;
- adopter les bonnes pratiques de sécurité informatique et documentaire ;
- signaler tout incident ou comportement pouvant compromettre la confidentialité des données.

## 10. Entrée en vigueur

La présente charte entre en application à compter de sa diffusion et s'impose à l'ensemble des intervenants de la structure.

Elle peut être mise à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, organisationnelles ou technologiques.

  
Valeurs & Compétences  
50 rue du Vieux Bourg  
85170 DOMPIERRE-SUR-YON  
Siren 791 460 421